Les jeunes canadiens poursuivent leur mobilisation pour la justice climatique

L'organisme ENvironnement JEUnesse (ou « ENJEU ») poursuit en appel son combat juridique pour la justice climatique.

Depuis 2018, ENJEU tente d'entreprendre une action collective au nom du groupe défini comme l'ensemble des « résidents du Québec âgés de 35 ans et moins en date du 26 novembre 2018 ». Le but de cette action est d'obtenir une déclaration judiciaire selon laquelle l'inaction climatique du gouvernement canadien a pour effet de violer les droits fondamentaux des membres du groupe, et de faire condamner le gouvernement à payer une somme de 100 dollars de dommages punitifs par membre du groupe (soit une somme globale d'environ 340 millions de dollars).

Un jugement de première instance du 11 juillet 2019 avait rejeté la demande d'autorisation de l'action, étape de filtrage des actions collectives, essentiellement en raison de l'impossibilité de définir « un groupe légalement constitué de façon objective et non aléatoire, avec un fondement rationnel ». La Cour avait conclu que l'action collective n'était pas le moyen procédural approprié. En revanche, il est intéressant de noter que la Cour n'avait pas retenu l'argument du gouvernement canadien selon lequel la décision recherchée par ENJEU constituerait une atteinte au principe de séparation des pouvoirs et une ingérence du pouvoir judiciaire dans la sphère politique.

Le 23 février 2021, l'organisme a attaqué cette décision de première instance et présenté ses arguments devant la Cour d'appel du Québec. Cette dernière n'a pas précisé quelle serait la durée de son délibéré.

Pour en savoir plus sur l'affaire, vous pouvez consulter <u>une fiche d'arrêt</u> rédigée par les membres de Notre Affaire à Tous en 2019.

Note rédigée par Camille Vignaud, avocate, province de Québec